



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Syrie

Question écrite n° 68775

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de torture et de mauvais traitements en Syrie. Bien que les informations faisant état de torture aient été moins nombreuses cette année que les années précédentes, le système permettant le recours à cette pratique est resté en place. D'après un rapport d'Amnesty International, aucune enquête ne semble avoir été menée sur les allégations de torture et de mauvais traitements formulées les années précédentes. Il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce sujet ainsi que des initiatives qu'il pourrait prendre au plan international.

Texte de la réponse

La France a engagé depuis plusieurs années un dialogue sur les droits de l'homme avec la Syrie, et s'efforce de faire valoir auprès de ce pays toute l'importance qui s'attache à un meilleur respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Les autorités françaises ont saisi l'occasion de la visite d'Etat en France du président Bachar El-Assad, en juin dernier, pour lui réaffirmer leurs attentes et celles de l'Union européenne vis-à-vis de la Syrie dans ce domaine. Elles ont encouragé le président syrien à poursuivre sur la voie, difficile mais nécessaire, des réformes. Les autorités syriennes ont accompli des gestes positifs, telles la fermeture en septembre 2000 de la prison de Mezze et l'amnistie de plusieurs centaines de prisonniers politiques à l'automne 2000. La France espère que le président Bachar El-Assad poursuivra dans ce sens et saura trouver une solution rapide à la question douloureuse des prisonniers politiques, y compris s'agissant des dix opposants arrêtés en août et septembre derniers. Elle a à cet égard salué comme un signal positif la libération anticipée de quelques dizaines de prisonniers politiques supplémentaires à la fin du mois de novembre 2001. Les autorités françaises continueront d'aborder ce problème avec les autorités syriennes afin qu'elles poursuivent et renforcent la politique d'ouverture qu'elles ont engagée sur le terrain des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68775

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6395

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7398